

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 juin 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 14 juin 2023

**PRESENTS :** Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN – Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL — Christophe FARA – Gérard ROUCHOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Xavier MULLER – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Jocelyne GAGNAL-PIZOT – Sarah VALLUCHE – Christophe BERGERAC

**ABSENTS :**

**ABSENTS EXCUSES :** MM Olivier VILLETTELLE - Monique JOASSARD - Myriam RAGEYS-FERRET - Séverine ALLEGRA - Julien BONNETON - Adeline DELMAS - Marie-Hélène MASSON

**PROCURATIONS :** M. Olivier VILLETTELLE à M. Jacques VALENTIN  
Mme Monique JOASSARD à M. Dominique BERNAT  
Mme Myriam RAGEYS-FERRET à M. Eric GALLOT  
Mme Séverine ALLEGRA à Mme Nadine SAURA  
M. Julien BONNETON à Mme Sarah VALLUCHE  
Mme Adeline DELMAS à Mme Jocelyne PIZOT-GAGNAL  
Mme Marie-Hélène MASSON à M. Christophe BERGERAC

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Viviane NEEL

## FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES

### 1 – Détermination du résultat de clôture 2022 - fonctionnement

1) Résultat 2021 reporté (excédent) (a) .....	- 3 833,34 €
2) Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022	
Recettes.....	104 279,34 €
Dépenses.....	100 546,00 €
Résultat de l'exercice 2022 (b).....	3 733,34 €
<b>Résultat de clôture 2022 (déficit) (a+b) .....</b>	<b>- 100,00 €</b>

## 2 – Détermination du résultat de clôture 2022 – investissement

1) Résultat 2021 reporté (excédent) (a') .....	11 500,02 €
2) Calcul du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2022	
Recettes.....	100 546,00 €
Dépenses.....	92 779,32 €
Résultat de l'exercice 2022 (excédent) (b') .....	7 766,68 €
<b>Résultat de clôture 2022 (excédent) (a'+b') .....</b>	<b>19 266,70 €</b>
Reste à réaliser en recettes 2022 .....	0,00 €
Reste à réaliser en dépenses 2022 .....	0,00 €
Résultat de clôture (restes à réaliser compris) .....	19 266,70 €

## 3 – Affectation du résultat d'investissement du budget annexe des pompes funèbres 2022 :

Selon la M14, le résultat doit être affecté en priorité :

- ✓ à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur);
- ✓ à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068);
- ✓ pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur 002), ou en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001).

Il est proposé d'affecter le résultat d'investissement du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe des pompes funèbres comme suit :

- en investissement 2023 au compte 001 - excédent antérieur reporté : 19 266,70 €
- en fonctionnement 2023 au compte 002 – déficit : 100 €

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-051 du 30 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022,

Vu la délibération n°2023-123 du 20 juin 2023 portant approbation du compte de gestion 2022,

Vu la délibération n° 2023-124 du 20 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022,

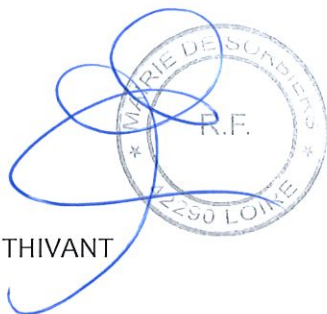
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat du budget 2022 du budget annexe des pompes funèbres telle qu'exposée ci-avant.

<b>ADOPTE PAR</b>	POUR	: 28
	CONTRE	: 0
	ABSTENTIONS	: 1

Pour extrait certifié conforme,  
Sorbiers , le 22 juin 2023

La Maire,



Marie-Christine THIVANT

La secrétaire de séance,

A blue ink signature of Viviane Neel.

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20230620-del2023-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023